

LE JOURNAL DE QUÉBEC

Politique, Commercial, Industriel et Littéraire.

L'éditeur-proprétaire, A. COTÉ, à qui toutes correspondances, lettres, etc., doivent être adressées franco.

TAUX DE L'ABONNEMENT... Pour deux mois... Pour six mois... Pour un an...

TAUX DES ANNONCES... Six lignes... Au-dessus de six lignes... Pour chaque ligne au-dessus de dix lignes...

Nouvelles de l'Étranger.

Rome.

On écrit de Rome, le 18 janvier : « Au moment où je vous adresse ces quelques lignes, les monuments et le palais des maisons de la ville sont brillamment illuminés à l'occasion de la fête de l'Inauguration de la Sainte-Vierge à Rome par le prince des apôtres. C'est une démonstration de piété et de dévouement à la Papauté. Ce matin, les fidèles se sont portés en foule à Saint-Pierre, où le pape a tenu chapelle comme de coutume. »

J'apprends aussi que le Saint-Père a chargé une réunion de théologiens éminents de préparer les réponses que demandent plusieurs évêques sur la portée pratique des condamnations du Syllabus. « Certes, il y a loin de là à une recule. La dernière congrégation tenue en présence du Pape par les cardinaux et les consultants de la Sacre Congrégation des Rites a eu pour objet trois causes importantes, celle du B. Joseph, dont la canonisation est décidée en principe, celle du vénérable Berckmans, dont les miracles seront approuvés sous peu, et, en troisième lieu, celle de la vénérable carmélite piémontaise Marie des Anges, dont la béatification aura lieu, selon toute apparence, cette année même. »

commence à jouer un rôle considérable dans la politique américaine. Elle prit naissance à Chicago, dans l'Illinois, il y a environ trois ans, et dans ce court espace de temps elle s'est propagée dans tous les États du Nord et a même gagné pied au Canada. Dans le principe, l'objet de l'association devait être tenu profondément secret; mais cette clause était trop difficile à observer pour des Irlandais: peu à peu le secret s'ébruita, et aujourd'hui il n'en est plus un pour personne. Débarassés de la contrainte du silence, les Féniciens proclament tout haut leurs projets, et, dans un appel aux membres de la confrérie pour les convoquer à une convention générale, qui doit se tenir à Cincinnati dans quelques semaines, il est dit: «qu'il y a une autre convention qui se prépare, et que l'organisation féniennne possède cette consistance et cette force que donne l'unanimité, c'est là un fait indubitable. Il est également certain qu'elle finira par englober tout l'élément irlandais qui existe en Amérique, et que lui donnant une grande force de cohésion, elle lui communiquera une influence qu'il n'a jamais possédée jusqu'ici et qui sera toujours prêt à exercer contre la Grande-Bretagne. »

Le 8 juin 1865 sera le 25e anniversaire de la consécration épiscopale de S. E. le cardinal Wiseman. A cette occasion, un comité catholique s'est formé pour offrir à l'illustré archevêque de Westminster un témoignage de respect et d'affection. Mgr. Manning est le président de ce comité, qui compte dans son sein les lords Edward Fitzalan Howard, Petre, Arundell de Wardour, Stafford, etc. Dans le principe, on se proposait d'offrir à Son Eminence son portrait en grandeur naturelle, peint par un artiste célèbre, et si cette œuvre d'art n'aurait pas tous les fonds réunis, de fonder avec le surplus une bourse qui porterait à perpétuité le nom de cardinal. Mais à la requête d'un grand nombre de souscripteurs, on a changé la forme et la nature du présent qu'on se propose d'offrir à Mgr. Wiseman. Il est décidé que ce sera une chapelle épiscopale en or massif et ornée de pierres précieuses, et déjà le secrétaire de comité, M. le chanoine Patterson, a envoyé la commande à un éminent artiste de Rome, chargé de sa exécution. »

Le caractère de ces deux orateurs. M. Jules Favre est un admirable avocat législatif; personnellement il est un homme qui s'empare d'une thèse et la développe devant une assemblée; et si la thèse est étrangère à la politique, nul ne parlera avec plus de sagesse et d'élevation morale. Ainsi ses deux discours, non pas les plus éloquents, mais les meilleurs, sont ceux qu'il a prononcés sur la dignité de la magistrature, à propos du budget de la justice, et sur la réhabilitation de l'infortuné Justus. Mais, lorsque le débat touche à la politique, M. Jules Favre, tout entier à son point de vue, à la démonstration de sa thèse, ne sait pas ou ne veut pas saisir ses côtés intermédiaires par où se traduit et se réalise le progrès pratique. Il demeure à l'angle extrême de la question, où il se retranche comme dans une forteresse sans issue; et alors, organe de l'opposition pure, savamment passionné, plein d'amertume, faisant de l'ironie une puissance oratoire, il peut bien soulever des orages que dominera sa forte parole, mais rarement il peut influencer un vote. M. Emile Olivier n'est pas moins orateur que M. Jules Favre; peut-être même est-il plus propre à l'improvisation, à cause de cette impressionnabilité méridionale qui lui fait vivement sentir et repousser instantanément les coups qu'on lui porte. Il a la précision quand il définit, la netteté quand il expose, la véhémence quand il attaque. Mais son esprit ne s'enferme pas dans les régions exclusives et absolues de la théorie; il a le sentiment des difficultés pratiques, et sa loyauté sait en tenir compte. Homme de parole, il est porté vers l'action, vers l'application; et l'on remarque jusque dans ses discours les plus agrégés de passionner le débat, mais à l'éclairer et à lui donner une portée utile. Ces contrastes entre le caractère politique et oratoire de MM. Emile Olivier et Jules Favre, la loi sur les coalitions les a fait surgir; elle ne les a pas créés. C'est là, et non dans les combinaisons intéressées des partis, qu'il faut chercher la vraie cause de leur rupture. »

de président; à plusieurs reprises, il est descendu de son fauteuil pour prendre la parole comme simple député. Le fait a été fort remarqué, et la curiosité publique s'est demandée quels motifs avaient pu le déterminer, lui dont tous les actes ont une portée et un but, à essayer au rôle d'orateur parlementaire. « Sur les banes du gouvernement, M. Rouher, ministre d'Etat, a dignement rempli la place laissée vacante par le mort de M. Billault. M. Rouher n'a pas les habiletés de Paro, l'art merveilleux, la souplesse incomparable de son prédécesseur; mais il est plus nerveux, plus condensé; il pénètre dans le vif des questions; il possède une science administrative et économique très supérieure. M. Billault était un grand avocat gouvernemental; M. Rouher apporte, dans l'exercice de ses hautes fonctions, un ensemble d'idées et des principes qui font de lui, non seulement, un éloquent défenseur d'une situation politique, mais un homme de progrès et d'initiative. »

« Je ne sais si je vous ai annoncé que les catholiques étrangers qui se trouvent à Rome se proposent de présenter une Adresse au Saint-Père, le jour de l'ouverture du jubilé. On avait dans le principe, fait courir le bruit que cette Adresse serait rédigée et lue par M. L. Veuillot; or, il paraît que l'illustre écrivain décline cet honneur par pure modestie et sans doute aussi afin qu'on ne puisse pas dénaturer, en lui en prêtant exclusivement l'initiative, la démarche des catholiques. Des réunions ont lieu depuis quelques jours chez lord Stafford et chez le duc Scotti, mais rien n'a encore transpiré. »

« Le prince Piombino est atteint de nostalgie et pris de dégoût pour le spectacle des beautés italiennes. Tout dernièrement, il a fait demander au Pape la permission de revenir à Rome, et cette permission lui a été immédiatement accordée. On assure qu'à cette nouvelle le prince s'est rendu auprès de Victor-Emmanuel pour lui faire part de son projet, et que le Roi lui a répondu: »

« Aujourd'hui, les Féniciens font avec succès la plus active propagande. Tout irlandais sachant lire et écrire, et n'ayant aucun préjugé à risquer se fait recruter parmi les Féniciens, et les loges se multiplient avec une rapidité incroyable. Dans les documents destinés à la publicité, les Féniciens prétendent que leur objet est simplement de rendre à l'Irlande « la position indépendante, qu'elle occupait avant sa réunion à l'Angleterre et à l'Ecosse, » mais dans leurs conversations intimes, ils ne parlent que de l'indépendance absolue de l'Irlande. Or, ils espèrent atteindre ce but, grâce à leur Association, soit en allumant une guerre entre les États-Unis et la Grande-Bretagne, soit en fomentant une rébellion au sein même de l'Irlande. Ils entretiennent une correspondance active avec les mécontents dans ce dernier pays. Le plus pauvre ouvrier met un dollar à la caisse générale, et avec ces fonds on achète des armes pour être distribuées parmi les membres de l'Association ou mises en réserve jusqu'au jour où l'on pourra les expédier en Irlande. Chaque Fénicien s'engage par un serment solennel à exécuter l'Irlande à la révolte, à s'y rendre au premier soulèvement et à sacrifier sa vie pour la bonne cause. De plus, chacun des 500,000 hommes qui composent aujourd'hui l'Association féniennne a pris l'engagement de courir aux armes et de se battre contre l'Angleterre, si la guerre venait à éclater contre elle et le gouvernement des États-Unis. »

« L'éloquence de M. Berryer et de M. Thiers a été trop souvent décrite pour avoir besoin d'être caractérisée de nouveau. M. Berryer a conservé malgré l'âge et les travaux, tout l'élan de sa belle et majestueuse parole, accompagnée seulement d'une action moins vive et d'une voix moins sonore. M. Thiers n'a jamais été plus remarquable de clarté et de simplicité. Il semble même que son talent soit élevé et agrandi dans ses deux discours sur la politique générale et l'ensemble de nos finances. Le style est devenu plus sévère; il s'est empreint de cette teinte de haute philosophie, fruit d'une longue expérience et d'un esprit plus dégagé des événements qu'il expose ou qu'il apprécie. M. le procureur général Dupin est resté l'orateur de l'improvisation soudaine, vigoureuse, tranchante. Il intervient à son heure pour ramener la question à ses vrais termes et frapper un coup décisif. »

« Parmi les hommes dont la session dernière a mis en relief le talent et la personnalité, nous devons citer M. de Laguerrière. Ses discours au sénat témoignent à la fois des vues libérales de l'homme politique et des facultés brillantes de l'orateur. Son éloge de M. Billault est d'une élévation de pensée et d'une fermeté de style qui en font une page éloquent d'histoire contemporaine. »

« Les premiers discours n'étaient pas dépourvus d'une certaine asperité de forme qu'il a bien vite tempérée, et c'est surtout dans les derniers que sa puissance oratoire s'est manifestée avec tout son éclat. Son éloquence grandira encore, car elle puise dans un fonds riche et constamment fécondé par le travail et l'étude. »

Angleterre.

On écrit de Londres, le 20 janvier :

« Il faudrait que le peuple anglais fût plongé dans une torpeur bien profonde au sujet de la réforme électorale, pour que le tonnerre de la voix de M. Bright ne parvint pas à l'en faire sortir. Mardi dernier, M. Scholefield et lui se sont présentés tous les deux devant leurs commettants de Birmingham et ont reçu d'eux un vote de confiance. Et pourtant les deux députés de la cité manufacturière ne s'accordent pas sur tous les points. Ainsi M. Scholefield paraît disposé à conseiller au gouvernement anglais de reconnaître la Confédération du Sud, tandis que M. Bright ne veut en entendre parler à aucun prix. Mais sur la question de la réforme tout dissentiment disparaît. Les deux députés d'Angleterre de Birmingham. M. Bright ne s'était posé avec plus de hardiesse en champion de la démocratie, jamais il n'avait réclamé plus ouvertement le suffrage universel. « Quoi ! s'est-il écrié, du moment que l'anglais débarque au Cap de Bonne-Espérance, en Australie, au Canada, il devient électeur, et il ne le serait pas dans son pays ! Il faut voir avec quel dédain, quelle ironie il traite tous les compromis, toute extension du droit de voter qui n'est pas le suffrage universel. Le système de lord Grey, dont je vous ai donné une analyse il y a quelque temps, a été surtout l'objet de ses railleries. En parlant de lui, j'ai suggéré par le noble lord, pour procer aux minorités le moyen de se faire représenter, plan qui consisterait à permettre à chaque électeur de concentrer toutes ses voix sur un seul candidat, au lieu de les disperser sur deux ou trois. M. Bright a fait remarquer avec un mépris superbe qu'un pareil système pourrait bien envoyer M. Aoland son lieu et place au Parlement, et lui rappeler le souvenir de certaine course d'ânes, dans laquelle le quadrupède le plus lent était arrivé le premier. M. Aoland ne pourra pas s'offenser de la comparaison, attendu que dans la course en question vainqueur et vaincus portaient également de longues oreilles. »

« Sans doute, les Féniciens n'attendent pas grand appui des Yankees, peuple essentiellement égoïste, qui les flatte, se sert d'eux et les méprise; mais ils considèrent l'Amérique comme un terrain favorable pour préparer l'envoi en Irlande d'un corps nombreux et bien armé. »

« A mesure qu'approche le moment où tomberont les barrières qui ferment encore aux catholiques les grades supérieurs dans les universités de Cambridge et d'Oxford, on avait vu s'engager une controverse fort vive, mais fort intéressante entre les sommités du parti jehouiste sur l'opportunité de faire profiter la jeunesse des avantages que lui procurerait l'éducation des collèges. Il est constant que nulle part dans le Royaume-Uni les études ne sont au niveau de celles qu'on fait dans les universités d'Oxford et de Cambridge, ces splendides legs de la Papauté et du catholicisme à l'Angleterre moderne. Le R. Dr Newman, entre autres, et M. le chanoine O'Keely, qui se rappelaient que c'est là qu'ils ont puisé cette science profonde,

« M. Jules Favre, le loi sur les coalitions les a fait surgir; elle ne les a pas créés. C'est là, et non dans les combinaisons intéressées des partis, qu'il faut chercher la vraie cause de leur rupture. »

« M. Rouher a trouvé d'utiles auxiliaires dans les vice-présidents du conseil d'Etat, et surtout dans M. Vuitry, que la confiance de l'empereur a récemment appelé au poste de ministre président du conseil d'Etat. M. Vuitry sait rendre attente et la discussion des chiffres, à faire de netteté et de simplicité; il a pris à M. Thiers, pour le combattre, quelques uns de ses qualités, et son talent a été d'autant plus mis en lumière qu'il avait à lutter contre des adversaires plus redoutables. »

« On a été également étonné, à Rome, de l'attitude de la Russie et de celle de la Prusse au sujet de l'Encyclopédie. L'Encyclopédie, en effet, a été librement publiée, le 24 décembre à Turin, par l'Unità cattolica, et les journaux de Rome qui en renfermaient le texte ont circulé d'un bout à l'autre du royaume. Ce n'est que le 8 janvier que M. Vacca a songé que l'Encyclopédie ne pouvait être promulguée en Italie sans l'exequatur royal ! »

« On s'occupe depuis deux ou trois ans, en Angleterre, d'une association mystérieuse qui s'est formée en Amérique sous le nom de Société des Féniciens, et qui a de nombreuses ramifications en Irlande. Je puis aujourd'hui vous donner sur cette espèce de « Carbonari » des détails que je tiens de bonne source. Rien ne saurait mieux faire voir le sentiment profond de haine que l'Irlandais emigré emporte en Amérique contre la Grande-Bretagne. L'association, ou la confrérie féniennne, qui compte aujourd'hui plus d'un demi-million d'adoptés et possède un budget d'un million de dollars,

« M. de Malaret était absent de Turin lors de l'arrivée de l'Encyclopédie, et que la lettre du ministre a été lancée deux jours après le retour du diplomate. »

« L'armée mexicaine se compose encore actuellement de trois catégories de troupes : »

« M. de Malaret était absent de Turin lors de l'arrivée de l'Encyclopédie, et que la lettre du ministre a été lancée deux jours après le retour du diplomate. »

« M. de Malaret était absent de Turin lors de l'arrivée de l'Encyclopédie, et que la lettre du ministre a été lancée deux jours après le retour du diplomate. »

Fenillette du Journal de Québec

DU 21 FÉVRIER 1865

Le Vallon des Bruyères.

Pascal prit brusquement le chemin de la pièce en laissant derrière lui une traînée humide et boueuse. L'action parut exorbitante, c'était une dérogation sans exemple aux habitudes respectueuses qu'avait imposées la propriété tracassière de Catherine à l'endroit de la chambre d'honneur. Décidément tout était renversé. Dès que l'émotion produite par l'entrée presque fantastique de Pascal fut calmée, les suppositions reprirent un nouvel élan; toutes les curiosités convergèrent du côté du berger Laurent, qui ne pouvait se dispenser de donner à l'épisode sa signification et son caractère.

anxieuse, pressante et troublée. « Il n'y avait qu'une pensée, qu'un souci, qu'un désir dans l'esprit surexcité de Catherine. Elle ne vit rien, elle ne remarqua rien, elle qui pourtant si rarement son sang-froid et sa clairvoyance. Pascal, après avoir fait quelques pas, s'écroula machinalement son feutre détrempé sans égard pour le carrelage peint et le lustre des meubles, resta immobile et silencieux. Catherine dut faire un effort pour ne dire que ces deux mots : — Eh bien ? — Cela résumait, il est vrai, tout ce qu'elle avait dans l'âme. — Eh bien ? répéta Pascal à la façon d'un écho, comme les gens troublés qui ont besoin d'être questionnés pour retrouver le fil d'une idée. — Tu as reconduit M. Guillemain ? — Oui, à travers le sentier des roches vertes. Sans compter qu'il a eu fièrement peur, ajouta le paysan qui reprenait graduellement son assiette. Je gage qu'il a pensé que je voulais m'en prendre à lui. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il n'y avait qu'un mot à dire pour qu'il m'offrît les morceaux de son procès-verbal. — Un beau coup que tu cusses fait là ! — C'est ce qui a retenu ma langue et le reste ! — Continue; tu lui as parlé sans le brusquer, comme je te l'ai recommandé ? — C'était difficile, car j'enrageais, et ça devait se voir sur ma mine. Enfin, pourtant, comme tu l'avais dit, j'ai causé en douceur; quant à lui, il était encore plus

« Pour lors, me dit-il, c'est un malheur que vous n'avez pas tout de suite compris la chose. Noyez de notation, si c'était à refaire, vous auriez encore la préférence. — Mais qui est-ce qui pouvait supposer qu'on me jouerait un si vilain tour ? que je lui fais. — Il faut tout supposer en affaires, et vous en avez la preuve. — C'était juste ce qu'il me disait là. — Mais enfin, reprit-il, que voulez-vous que je fasse ? — Rendez-nous le Vallon. — Il est trop tard ! — Trop tard ! mais si je vas aussi loin que Bournichon, sauf à vous d'aider à me dédommager autrement ? — Vous tenez donc bien à rester, me dit-il, étonné comme on ne l'est point. Je ne vous reconnais plus. — Ni moi, que je lui réponds; mais Catherine le vent et je le veux aussi. Comprenez, si vous pouvez; j'ai ne vous compense pas à cette heure. L'argent ne nous occupe plus qu'à moitié, il vient après autre chose. — Est-ce croyable ? — Ça est pourtant. — Il aurait fallu la langue, Catherine, pour lui dire les choses comme il faut. J'ai fait ce que j'ai pu; du reste, il m'a aidé, cet homme, je suis juste. — Dans le pays et aux alentours, personne n'a cru qu'il fut possible de vous supplanter, n'est-ce pas ? Vous l'avez laissé croire et vous l'avez cru, c'est concevable ;

« M. de Malaret était absent de Turin lors de l'arrivée de l'Encyclopédie, et que la lettre du ministre a été lancée deux jours après le retour du diplomate. »

« M. de Malaret était absent de Turin lors de l'arrivée de l'Encyclopédie, et que la lettre du ministre a été lancée deux jours après le retour du diplomate. »

« M. de Malaret était absent de Turin lors de l'arrivée de l'Encyclopédie, et que la lettre du ministre a été lancée deux jours après le retour du diplomate. »

Les Indiens sont d'assez bons soldats, dociles et bien disciplinés. Ils se battent bravement, s'ils étaient convenablement conduits. Malheureusement, les officiers ont conservé des habitudes de mettre les soldats en avant des colonnes pour courir moins de risques d'être faits prisonniers, c'est-à-dire impitoyablement tués. De telle sorte que ce sont les soldats qui meurent au feu leurs officiers, qui se trouvent ainsi les derniers à la bataille et les premiers à la fuite.

Soutenus par nos troupes, les soldats mexicains chargent avec assez de vigueur. Mais les bandes que nous avons à combattre ne savent pas résister à cette furie française qui n'a pas fait moins de prodiges au Mexique qu'en Crimée et en Italie. Le colonel Giraud, à la tête de 5 à 600 hommes, taillait en pièces au mois d'août dernier toute l'armée de Porfirio Dias, forte de 3,000 hommes relativement aguerries, armée que le capitaine Noyer, retranché avec 60 soldats du bataillon d'Afrique autour d'une église de village, avait réussi à arrêter pendant plusieurs heures. Il y a sept mois, 6 chasseurs d'Afrique ont poursuivi le sabre dans les reins un escadron de 60 cavaliers mexicains et ne sont arrêtés qu'en présence d'un régiment tout entier, qui n'a pas jugé prudent de les inquiéter.

La plupart des officiers mexicains manquent d'instruction. Lorsque Comonfort a licencié l'armée permanente, il a fermé également le collège militaire de Chapultepec. Les guerres civiles, d'ailleurs, sont une mauvaise école pour les chefs; ce n'est pas au mérite que les passions politiques surexcitées confèrent les grades. Les énergumènes l'emportent toujours sur les sages et les stratégistes. On pourrait citer maint général dont les avances furent successives ont été récompensés d'autant de prononcements. Sous la plupart des présidents, les brevets s'octroyaient avec une déplorabilité.

On a vu la femme de l'un d'eux engager, pendant l'absence de son mari, un jeune capitaine, qu'elle protégeait, à entreprendre une promenade militaire pour lui faire à sa première étape la douce surprise d'un brevet de colonel, brevet revêtu du grand sceau de l'Etat et de sa signature féminine. Santa-Anna lui-même avait été forcé, pour mettre un frein à cette invasion des cadres par les officiers supérieurs de hasard, de rendre un décret ainsi conçu: «Nul ne pourra être nommé général s'il n'est militaire.»

Les corps de l'armée mexicaine, on le comprend, sont très riches en officiers, et en officiers supérieurs surtout. Ils renferment plus de colonels et de lieutenant-colons que de sous-lieutenants. Inutile de dire que les états-majors sont très nombreux. Celui d'un général dont la division n'est composée que de 5,000 hommes, compte jusqu'à 46 officiers.

ne s'est élevé à la hauteur et à la solennité de la circonstance.

Il a eu des comparaisons malheureuses qui prouvent qu'en esprit, comme dans le reste, l'on peut surfaire quelquefois. Par exemple, il a parlé d'un vieillard (l'âge n'y faisait rien pourtant) qui, voyageant avec un cheval ou un âne (il avait oublié le caractère de la monture) et s'étant arrêté sous un arbre pour se reposer de ses fatigues et se soustraire un moment à l'ardeur du soleil, se lève tout à coup en entendant le bruit du canon ennemi: «Sauvons-nous, dit-il à sa monture, voilà l'ennemi!» — «Porterai-je un double bât, répondit l'âne» — «Non» — «Alors partez seul et laissez-moi faire.» Le cheval ou l'âne, dit-il, c'est le peuple canadien, et le vieillard, c'est le gouvernement. Il faut avouer que si le compliment n'était pas mauvais pour les ministres, il ne l'était pas autant pour le peuple, dont il se disait pour le moment le champion avoué.

Non, le peuple n'est pas un âne, et M. Joly le comprendra bien quelque jour.

Le député de Lotbinière n'a cessé de parler des deux brochures écrites sur la confédération par M. Cauchon, l'une qu'il a appelé le livre bleu et l'autre le livre orange. Le mot orange, à l'occasion du livre, est sorti plus de vingt fois de sa bouche. En y réfléchissant, il s'apercevra que ce n'est pas à une de ses saillies les plus heureuses et que même les mots les mieux dits, trop répétés, ressemblent aux diners réchauffés dont parle Boileau: «Diner réchauffé ne vaut jamais rien.»

Nous ignorons si M. Joly écrira jamais un livre; mais si cela lui arrive quelque jour, nous lui conseillons de ne pas y suivre le système du pot-pourri qu'il a adopté pour son discours; d'en éloigner les saillies malsaines et triviales, d'y mettre plus d'unité dans l'ensemble, plus de suite dans les idées, d'y multiplier moins les contradictions, et d'y mieux choisir ses objets de comparaison.

Il a fait une charge à fond contre toutes les confédérations anciennes et modernes, et s'est efforcé de prouver, par des citations infinies, qu'elles n'avaient pas eu de durée parce que l'unité n'y précédait pas.

Cela se comprend et cela est raisonnable; mais après avoir accumulé citations sur citations, pour établir cette vérité historique, il se trouve naturellement en face de l'unité comme la seule alternative qui doive lui rester. Il regarde celle-ci en face et lui dit: «Je ne veux pas de vous,» et il se bat les flancs pendant une heure et demie pour prouver que l'unité ne vaut rien.

Il a recommandé l'arc-en-ciel comme l'emblème de la nation qui doit naître parce que, dit-il, on y voit toutes les nuances et toutes les couleurs. On pourrait comparer son raisonnement à une queue de comète qui n'est pas un astre lumineux, mais à travers laquelle l'on aperçoit les étoiles qui brillent quand même. La comète a cela de particulier avec le discours de M. Joly qu'elle est vagabonde et irrégulière dans ses mouvements, au point que les hommes de la science en calculent difficilement les éléments, tantôt paraboliques et tantôt elliptiques. Mais ce qui console les admirateurs de ces météores étranges et irrationnels c'est qu'après leurs «échauffourées» ils reprennent leurs «mouvements» avec un peu plus de régularité dans leur passage, à travers les constellations, suivant, en «révolutionnaires», les lois de l'attraction commune. Soyons donc surs que M. Joly sera un bon fédéraliste, si le bon peuple, malgré ses mauvaises comparaisons, juge à propos de le faire fier du ciel actuel dans le nouveau ciel politique.

M. Dorion et ses partisans ne veulent pas de la confédération actuelle, parce qu'elle n'est pas assez confédération et qu'elle approche trop de l'unité; M. Joly n'en veut pas parce qu'elle est trop confédération, et qu'elle est trop unité. Cependant, la montagne l'applaudissait avec fureur. Il a parlé de la confédération Suisse, non pas pour prouver qu'elle ne dure pas, mais pour établir que les protestants ont écrasés les catholiques par la force. Nous lui demandions simplement si les catholiques se fussent mieux trouvés d'un gouvernement unitaire placé dans les mains d'une majorité protestante, aussi illibérale et aussi haineuse que celle de la Suisse; si le gouvernement unitaire de l'Angleterre avait mieux traité les catholiques sous les Henri VIII et les Elizabeth; si les catholiques peuvent se mouvoir plus à l'aise et mieux pratiquer leur religion sous la verge despotique des souverains de la Russie et de la Suède? Donc, ce n'est pas là le principe qui tue les confédérations.

Nous avons eu ensuite plus d'une heure de lecture sur les confédérations espagnoles de l'Amérique Centrale et de l'Amérique du Sud qui toutes, dit-il, se sont brisées parce qu'elles n'avaient pas l'unité pour principe d'être; mais il a trop cité, car il a prouvé que toutes ces petites républiques, maintenant qu'elles sont séparées, et qu'elles sont en elles-mêmes une et indivisibles, font autant «d'échauffourées» et sont aussi mouvementées que lorsqu'elles formaient entre elles des confédérations. La guerre civile règne au sein de chacune d'elles, comme elle régnait auparavant entre les différentes parties de la confédération.

Il a trouvé qu'il y avait beaucoup d'«homogénéité», malgré les assertions des historiens, entre les populations de ces républiques qu'entre celles des provinces de l'Amérique du Nord. Or, dans les républiques espagnoles que voit-on? des Indiens de tous les noms qui avaient coutume, auparavant, de s'exterminer entre eux, des Espagnols purs créoles, pour la plupart, des métis noirs et espagnols, et des métis espagnols, noirs et indiens; puis, au milieu de tout cela, une démolition et une ignorance décourageantes.

Ici nous avons les descendants des deux peuples les plus illustres et les plus intelligents du globe, ayant des qualités diverses, aimant peu les échauffourées et les

moriments, comprenant le besoin de s'entendre pour la prospérité et le bien-être communs, et instruits par l'expérience, dont ils profitent depuis longtemps, que les haines nationales et l'intolérance religieuse ne mènent pas au bonheur.

M. Joly, Canadien-français, protestant, élu par une population française toute catholique, qui ne lui demande pas compte de son symbole, aurait dû savoir et comprendre cela mieux que tout autre et ne pas nous comparer avec les républiques barbares et si profondément démoralisées des républiques espagnoles de l'Amérique.

M. Cornélius, le député de Joliette, homme extrêmement intelligent et compréhensif, a parfaitement saisi le principe qu'il s'agit d'appliquer et qu'il n'a pas eu l'avantage de recevoir, au début de la vie, une éducation classique, lui ayant demandé ce qu'il pensait d'une confédération assise sur le principe monarchique, voulant faire comprendre par cela que M. Joly n'avait parlé que des républiques démocratiques, celui-ci lui répliqua ironiquement qu'une confédération monarchique était un non-sens et une absurdité, et il ne cessa son sarcasme que lorsqu'il termina son discours à 11 heures et demie.

M. Cornélius avait parfaitement saisi le faux du raisonnement de M. Joly et il n'avait pas fait de contre-sens en parlant d'une confédération assise sur le principe monarchique. Est-ce qu'il a oublié l'existence de la confédération germanique? Ou a-t-il eu peur d'en parler? Cela est possible, car tandis qu'il nous a entretenus, pendant plus d'une heure, des républiques espagnoles les plus insignifiantes des deux Amériques, il n'a pas dit un seul mot de la confédération germanique, sur la plus grande étendue de laquelle règne la monarchie despotique ou constitutionnelle. Est-ce que l'Autriche, la Prusse, la Saxe, le Hanovre, le Wurtemberg, Bade, le Grand duché de Hesse, le Holstein, le Luxembourg, le Brunswick, etc., etc., n'obéissent pas au principe monarchique soit dans le nom soit dans la chose? Et, cependant, cette confédération existe, nous ne voulons pas dire avec une force de cohésion suffisante, mais au moins sans contre-sens et sans qu'on puisse la ranger parmi les choses absurdes.

Toute cette confédération de monarchies, de grands Electeurs et de Palatins, fut, jusqu'à ces derniers temps, sous la direction suprême d'un empereur. Nous conseillons à M. Joly d'étudier la «Bulle d'or» où il trouvera les constitutions de l'ancien Empire d'Occident formé par Charlemagne et jusqu'à l'ordre dans lequel devait marcher, dans les processions, les archevêques et les chefs des principautés.

Qu'est-ce donc qui empêcherait aujourd'hui de former une confédération soumise, pour les choses générales, à un monarque constitutionnel ou même absolu, et dans laquelle les diverses provinces pourraient se mouvoir librement et indépendamment pour tout ce qui regarderait les choses locales. Donc, si l'axiome: aux grands maux les grands remèdes, est vrai toujours, on ne peut pas toujours dire, également, que les grands mots conviennent aux grandes choses.

M. Joly peut bien commettre des erreurs de jugement dans ses appréciations; mais il était une chose dont nous ne le croyions pas capable, c'était pour arriver à son but, de faire appel aux préjugés religieux et nationaux. Quand il voulait détourner les catholiques et les franco-Canadiens de la confédération, il leur disait, en français, qu'ils seraient à la merci d'une majorité protestante et il leur donnait la Suisse pour exemple, et quand il voulait réveiller les préjugés des protestants et des Anglais, il parlait anglais en leur lisant le rapport de lord Durham où il disait que jamais les Anglais ne se soumettraient plus, comme sous la constitution de 91, à une majorité catholique et française. Cette manière d'argumenter et de changer de langue pour la circonstance peut convenir à M. Joly, mais ne sera certainement pas accepté par le sens délicat de nos populations.

En terminant, nous pouvons demander à M. Joly, et détruire par la son raisonnement, pourquoi les Canadiens-français catholiques seraient-ils plus en danger dans la confédération, lorsqu'ils auront la majorité dans la Législature locale, qu'ils ne le sont aujourd'hui, lorsqu'ils sont en minorité, et que la minorité protestante du Bas-Canada pourrait s'unir contre nous à la majorité protestante du Haut-Canada. Il n'a pas pensé à cela parce qu'il n'en a pas parlé.

L'élection de la ville de Hamilton est terminée samedi. A la clôture de la votation, M. Magill avait reçu 705 voix et M. McElroy, 403. La majorité de M. Magill est ainsi de 602 voix.

Le Pays fait dire au Canadien que le gouvernement a payé \$2,000 pour la publication de notre brochure sur la confédération. Nous répondons qu'en ce qui nous regarde et ce qui regarde le Canadien, c'est un mensonge du tout au tout.

CONSEIL LEGISLATIF.

Séance du 17 février 1865.
La discussion sur la Confédération, continuée.
L'hon. M. CURRIE propose en amendement que, sur une matière d'une aussi grande importance que celle de la confédération proposée de cette province avec les autres provinces anglaises, cette chambre ne désire pas assumer la responsabilité de soumettre à une mesure embrassant tant d'intérêts aussi importants, sans que le sentiment public se manifeste d'une manière plus ostensible. — Je prétends, continue M. Currie, que M. Ross a fait des exposés erronés en donnant ses rapports sur les chemins de fer, etc., des provinces maritimes. La législation est poussée à adopter ce projet de confédération par une promesse qui lui vient du dehors. Je crains fort que ce ne soit agir d'une manière trop rapide pour le bien du pays. A présent, les hommes d'état et une grande partie du peuple de l'Grand Bretagne désirent ardemment cette mesure, mais lorsque ceux qui ont en mains les fonds provinciaux, comprennent

que confédération signifie une plus grande dette, une plus grande taxation et un crédit public moins bon, nous entendrons un autre cri venir de l'autre côté de l'Atlantique; et lorsque l'on comprendra aussi que confédération anglaise signifie tarifs plus élevés sur les marchandises anglaises, nous verrons se développer des vœux différents, de l'autre côté de l'Atlantique.

La législature et le pays doivent avoir plus d'informations avant d'adopter ces résolutions. Avant d'abandonner la constitution actuelle, nous devons connaître ce qui doit la remplacer. Je veux voir le projet de confédération, en entier. Nous devons faire attention de ne pas accepter une moitié de cette mesure, sans avoir eu de renseignements sur le coût du chemin de fer intercolonial auquel ce projet nous engage. Le parlement doit aussi avoir une occasion de se prononcer sur le bill proposé des écoles pour le Haut et le Bas-Canada, avant que le projet de confédération soit adopté. Nous devons connaître aussi quelque chose sur la répartition de la dette publique. Le gouvernement doit donner au pays, le temps de parler et de se prononcer. Ensuite, si c'est la volonté de nos constituants que cette mesure, sous sa forme actuelle, soit adoptée, elle ne recevra plus d'opposition de ma part, et, au lieu de faire quoi que ce soit pour entraver les progrès, je serai tout en son pouvoir pour la faire passer. Cependant, je trouve les détails du projet tellement inadmissibles, que je ne puis croire que le tout puisse fonctionner avec harmonie.

De la part du Canada, on a osé trop facilement, on a trop laissé percer le désir d'assurer l'adoption du projet pour faire plaisir aux provinces maritimes. Je crois que la confédération aurait dû simplement discuter la question et ne faire que préparer une mesure pour être soumise au peuple, au lieu d'adopter définitivement un arrangement et de déclarer que toutes les provinces doivent l'accepter comme un tout, ou pas du tout.

Il a été dit que le plan entier consiste en des concessions. Quelles concessions, je le demande, ont été faites en faveur du Canada, et particulièrement du Haut-Canada? Nous avons concédé, aux provinces maritimes, le chemin de fer intercolonial, nous avons abandonné le principe électif dans la Chambre haute, nous leur avons donné une représentation relative plus grande dans cette Chambre que celle du Canada, nous en avons donné une avec une dette de 62 millions et demi, au lieu de 80 millions, comme notre revenu nous y donnait droit; nous les aidons à payer des dettes locales, pour des fins qui, dans le Haut-Canada, sont rencontrées par une taxation locale. En sus de tout cela, nous donnons au Nouveau-Brunswick, une prime de \$630,000, etc. En retour de ceci, nous n'avons rien eu de ce auquel nous avions des titres comme matière de droit.

L'hon. M. DICKSON se lève et fait connaître la position où en était le pays avant la formation du gouvernement actuel. Les partis se contrebalançaient tellement et les luttes politiques étaient telles, qu'aucun gouvernement ne pouvait plus administrer les affaires publiques. Enfin, de l'huile vient d'être jetée sur les eaux troubles; l'effet est extraordinaire; toute commotion a cessé et les eaux sont devenues tranquilles. Le gouvernement actuel n'est pas un gouvernement de parti et la présentation de la présente mesure n'est pas le fait d'un parti, — chose qui lui donne un caractère exceptionnel. L'hon. M. Dickson continue ses remarques encore quelque temps.

L'hon. M. CAMPBELL, dans un discours prolongé, fait voir que tout délai serait fatal à la mesure. Il espère que cette Chambre sera animée par des sentiments patriotiques qui lui feront reconnaître les immenses avantages à tirer de la confédération et qu'elle ne doit pas perdre une occasion qu'on ne retrouverait pas de sitôt et peut-être jamais.

L'hon. M. SHERBURN parle en faveur d'un délai ainsi que l'hon. M. Bureau.

M. VIDAL dit que tout délai serait préjudiciable à la mesure.

L'hon. M. FERGUSON BLAIR propose un ajournement qui est perdu par une division de 21 contre 32.

Le Conseil se divise ensuite sur l'amendement de M. Currie, qui est perdu par 19 contre 31.

ASSEMBLÉE LEGISLATIVE.

Suite de la séance du 17.
L'hon. député de Châteauguay a dit que le projet de loi convenable à adopter est de nommer des magistrats stipendiaires pour conserver la paix sur les frontières. Mais c'est justement ce que le gouvernement a fait. Nous avons choisis les meilleurs officiers de police qui ont pu être trouvés et nous leur avons donné un nombre suffisant de détectives et de constables pour les aider dans l'arrestation de toutes personnes engagées dans des entreprises légales, sur les lignes. Le gouvernement, outre l'envoi immédiat d'une force civile suffisante sur la frontière, pour empêcher les actes illégaux, y a aussi envoyé une force de milice, pour les cas de besoin, et cela, sans le moindre délai; afin d'empêcher les tentatives faites pour enfreindre la paix, ou violer les droits des Etats-Unis. La marche prise par le gouvernement a donc été la seule que lui dictât son devoir vis-à-vis du pays.

L'hon. député a aussi dit que le présent gouvernement était responsable de ces incursions, ainsi que des articles publiés sur le sujet dans les journaux du pays. (Rires.) Nous serions donc responsables aussi des articles de la presse anglaise contre les Etats-Unis. Ne serions nous pas aussi responsables des articles qui paraissent dans les journaux des Etats-Unis contre l'Angleterre et le Canada? (Écoutez! écoutez et rires.) Les députés du côté ministériel ne seraient-ils pas aussi responsables de tous les articles qui se publient, soit de la part d'un parti soit de celle de l'autre?

L'hon. M. HOLTON. — Ils sont responsables de leurs propres discours ici.

L'hon. M. GALT. — J'oserais dire que les discours prononcés, en cette Chambre, par les députés de la droite, sont plus patriotiques et mieux calculés pour conserver la paix du pays qu'aucun de ceux que nous avons entendus de la part des députés de la gauche. (Écoutez! écoutez!) Cet hon. monsieur a pris occasion de cet estimable, pour faire une sorte de discours financier préparatoire, avant de se lancer dans le budget. (Rires.) J'admets que la mémoire de l'hon. monsieur est bonne, quand il s'agit des actes des autres; il paraît se rappeler de tous les faits, donnés autrefois sur la dette provinciale, par le présent maître général des postes. Mais, chose assez singulière, la mémoire de l'hon. député de Châteauguay lui fait défaut, apparemment, au sujet des exposés donnés par lui-même. (Écoutez! écoutez!) Ceux qui se rappellent les exposés qu'il a faits, pendant qu'il était ministre des finances, relativement à la très défavorable condition financière du pays, auront de la peine à le conseiller avec la peinture qu'il vient de donner sur nos affaires financières, quand il est sorti d'office.

La chambre et le pays étaient d'opinion alors

que lui-même et les autres membres du cabinet Macdonald-Dorion abandonnaient leurs portefeuilles, parce qu'ils étaient effrayés de l'aspect financier du pays et des autres difficultés de leur position. La Chambre croyait le ministre des finances, quand il lui disait que le pays était dans un état de grand péril financier. Mais depuis, un changement s'est opéré dans son esprit, et maintenant il voit que, tout ce qui se rapporte à nos affaires publiques, financières ou autres, était couleur de rose, lorsqu'il est sorti d'office; et, réellement, il nous laisse dans le doute, si l'hon. député de Corwall, (l'hon. J. S. Macdonald,) n'a pas été coupable de suicide en résignant sans qu'un vote hostile ait été prononcé contre son gouvernement. (Appl. et rires.) Il paraît donc que tous ces grands maux qui ont dérangé de la présente coalition ne datent que du moment où l'hon. député a laissé le pouvoir. Je ne m'attendais pas à discuter des matières commerciales avant que l'exposé financier fût produit; mais j'ai été forcé de dire quelques mots sur le sujet. Je ferai seulement observer maintenant que la Chambre aura une occasion favorable, (lors de la présentation du budget,) de juger de la condition financière du pays. Je regrette que l'hon. député de Châteauguay la voit avec déconfortement. Le passé n'apparaît maintenant sous un jour tout différent qu'il ne paraissait, dans le temps même. C'est pourquoi j'ai la confiance que ceux qui regarderont dans l'avenir, comme l'hon. député de Châteauguay, avec un triste contentement, seront exposés à éprouver un agréable désappointement, quand ils verront que les circonstances où nous nous trouvons, ne sont pas aussi remplies de difficultés, sous le point de vue de la finance, qu'on l'a cru d'abord. Je ne contesterai pas qu'en conséquences de certains événements, le commerce du pays a souffert assez sérieusement au commencement de la présente année. Les causes qui ont donné lieu à cette dépression, seront soumises à la discussion, plus tard, mais les hon. députés ne peuvent pas attribuer cela à l'action du gouvernement.

L'hon. M. HOLTON. — Il aurait pu empêcher la dépense inutile.

L'hon. M. GALT. — Tel est notre désir, mais j'ai encore à apprendre que l'argent employé pour garder la foi vis-à-vis du pays voisin et pour le maintien de la loi et de l'ordre sur nos frontières, n'est une dépense inutile. (Appl.) Je verrais arriver avec regret le jour où le parlement du Canada déclarerait que le sujet qui doit être le premier, dans l'esprit de tout homme patriote, (avoir le maintien de la loi et de l'ordre chez soi, la protection de la paix et de la propriété, et l'accomplissement des obligations nationales vis-à-vis des pays étrangers,) doit être regardé comme d'une importance mineure, et non pas comme de la plus haute importance. (Appl.) Quelque charge qu'il faille imposer au peuple de ce pays, pour le maintien de ce que nous regardons comme les droits et les meilleurs intérêts du pays, le gouvernement ne recueillera devant une telle nécessité; pourvu toutefois que ce soit nécessaire. (Écoutez! écoutez!) La présente proposition, de l'aveu de l'hon. député de Châteauguay lui-même, doit être agréée. Dans tous les cas, je n'ai pas de doute que la Chambre n'y donne son assentiment, car les raisons qu'a le gouvernement de faire cette demande sont suffisamment palpables, pour que chaque membre puisse juger si sa conduite en agissant ainsi, a été bonne ou mauvaise. (Écoutez! écoutez!)

L'hon. J. S. MACDONALD. — J'adhère à l'idée de conserver notre neutralité, mais il y avait des moyens de mettre en force nos droits de neutralité, tout-à-fait différentes de celles qui ont été adoptées. Donner \$15 par mois aux volontaires est un moyen très dispendieux. Un nombre suffisant d'hommes de police à cheval, sous la direction d'un magistrat de police, auraient pu faire le service des frontières tout aussi bien que les 2000 volontaires qui sont échelonnés depuis Sandwich, jusqu'au Maine.

Une longue discussion s'engage. M. McGIVERN, Ferguson, Wood, Dorion, Rankin, l'hon. J. A. Macdonald, etc., y prennent part. Pais la première proposition est emportée par une division de 15 contre 86; et la seconde, par une division de 15 contre 83.

La Chambre s'ajourne à 11 heures 30 minutes.

NOUVELLES DE LA GUERRE.

(Par voie télégraphique.)
L'Examiner de Richmond, du 15, a un long article contre le service des noirs comme soldats; il en laisse la responsabilité à Lee qui a insisté sur l'emploi d'une grande force de noirs.

Le même journal donne le rapport d'un combat qui aurait eu lieu, à Aiken, le 11 du courant, sur le chemin de fer de Branchville, à Augusta; les fédéraux ont été repoussés à une distance de cinq milles et ont perdu nombre de prisonniers.

Les confédérés estiment les forces entières de Sherman, dans l'intérieur de la Caroline du Sud, à 40,000 hommes seulement.

Le département de la guerre, à Washington, a reçu, le 20, une dépêche de la part du major général Wietzel, à City Point, conçue en ces termes: «Le Richmond Examiner d'aujourd'hui, (le 20) dit que l'on vient de recevoir, de la nouvelle que Charleston a été évacuée, mardi dernier.»

DERNIERS AVIS D'EUROPE.

(Par voie télégraphique.)
Le steamer *Suzanna*, parti de Southampton, le 8 du courant, est arrivé à New York, le 19 dans la matinée.

Le parlement anglais a été ouvert par commission royale, le 7 février.

Les discours du trône expriment la ferme résolution de garder la neutralité à l'égard de la guerre américaine, tout en exprimant un vif désir de voir les partis se réconcilier.

La Reine a donné sa sanction avec une vive satisfaction aux travaux de la conférence des députés réunis à Québec. Si les résolutions qui ont été adoptées pour effectuer une union plus étroite des provinces, sous un gouvernement central, sont approuvées par les législatures provinciales, un bill sera soumis au parlement pour mettre à effet cette importante mesure.

Le ministre de la marine, en Prusse, a demandé l'autorisation de faire un emprunt de neuf millions de louis sterling, pour la construction d'une flotte.

On propose l'abolition de la peine de mort en Italie.

L'éruption du Mont Etna continue régulièrement, sans causer aucun dommage.

Le Phare de la Loire confirme le rapport que le vaisseau blindé à vapeur *Olinda*, récemment en ven de nos côtes de France, est un croiseur confédéré. Ce bâtiment est en fer et a été construit à Bordeaux, pour le compte de Danemark.

COUR DU BANC DE LA REINE.

Audience de lundi, 20 février.
Après le verdict de culpabilité, prononcé contre François Nadeau, fils, sur le premier chef d'accusation porté contre lui, c'est-à-dire pour avoir voté sous le nom d'une autre personne à la dernière élection de Stadacona, M. Stuart, le conseil de la Reine, déclara à la cour que, croyant que les fins de la justice seraient suffisamment atteintes par ce verdict, il n'avait pas l'intention d'insister sur le second chef d'accusation. Le juge Mondet approuve cette détermination, un nouveau jury est formé et le prisonnier est acquitté du délit de jurjure.

FAITS DIVERS.

— Nous rappelons à nos lecteurs et au public en général, que le bazar pour venir en aide à l'Hospice de Saint-Joseph de la Maternité de Québec, est commencé ce matin, à la maison de Ross, rue Saint-Jean, et sera continué demain et jusqu'à demain, depuis 10 heures de la matinée jusqu'à 6 heures de la soirée.

— L'incendie qui a éclaté hier, après midi, dans le faubourg St-Louis, sur les rues Laehevrière et St-Michel, a réduit en cendres cinq hangars, appartenant respectivement à M. Delisle, McConnell, M. Brimmer, laitier, M. Thompson, laitier, et Mad. Lépine, faisant le commerce d'épicerie. Le feu a commencé dans le hangar de M. Delisle, qui était inoccupé depuis près d'un mois, dit-on, de sorte que l'on soupçonne que ce peut être l'acte d'un incendiaire. Les sapeurs-volontaires, la brigade navale, et la police se sont rendus rapidement sur les lieux, et il n'y a pas de doute que si l'eau n'était pas manquée au commencement le feu aurait été facilement maîtrisé. On assure que les pompiers n'ont pu obtenir de l'eau en quantité suffisante qu'une heure après que le feu a éclaté. Le hangar de Mad. Lépine était rempli de foin, de paille et d'articles d'épicerie; mais sa perte est couverte en partie par des assurances.

— Dans la nuit de dimanche à lundi, un voleur est entré dans l'établissement de M. Edmonstone, photographe, rue Saint-Jean, Haute-Ville, et en a emporté cinq gravures d'une grande valeur.

— Le *Mercury* d'hier annonce que deux nouveaux régiments de carabiniers royaux canadiens vont être formés immédiatement pour le service permanent.

HUILLE DE CHARBON. — Le rapport de l'année 1864 publié par la célèbre compagnie dite *Columbia oil company*, contient quelques items d'un intérêt général concernant la production et la permanence des sources à oil Creek. La compagnie possède la ferme appelée *Story Farm* sur laquelle il y a 87 sources complètes, variant en profondeur de 495 à 625 pieds; mais ayant en moyenne 525 pieds de profondeur. On en creuse dix autres actuellement. Sur les sources complètes 75 appartiennent aux fermiers, qui en supportent toute la dépense et donnent à la compagnie la moitié de l'huile produite. La compagnie possède neuf sources en propre et a sept-huitièmes de l'huile produite sur les trois autres. La compagnie, qui est une des plus anciennes dans la région où se produit l'huile, a acquis l'expérience que plus de la moitié des sources complètes ont produit de l'huile et qu'un tiers continue à en produire.

La production de l'huile, l'année dernière, a été de 141,008 barils, comportant une valeur de \$1,067,420. Les dépenses de l'exploitation ont été de \$48,221, laissant un profit net, pour l'année, de \$1,019,199. Pendant cinq mois de l'année, la livraison a excédé 10,000 barils chacun; et pendant chacun des sept autres mois, la livraison a excédé une valeur de \$100,000. Le plus bas prix auquel l'huile s'est vendue en février a été de 86.75 par baril, et le plus haut prix en juillet a été de \$123, donnant, pour toute l'année, un prix moyen de 86 par baril. La production moyenne pour 365 jours a été de 387 barils par jour. Les dividendes payés et mis de côté pour être payés, en 1863-64 se sont élevés à \$1,817,600, plus de la moitié du capital nominal. C'est un court rapport des produits de l'une des plus heureuses compagnies de toutes celles qui exploitent l'huile de charbon.

SUICIDE D'UN FRANÇAIS. — Un français nommé René Garter s'est suicidé, avant hier matin, dans des circonstances singulières, au n. 219, 48me rue ouest, où il prenait sa pension. Cet événement a eu pour prétexte, et, suivant toute apparence, pour cause déterminante, une visite de police due elle-même à un erreur, qui s'est malheureusement expliquée trop tard. Il paraît qu'un individu nommé Gaudier avait été impliqué mardi soir dans une querelle, et arrêté par un officier de police du 12me district. Mercredi matin, il prit cet officier de se rendre chez M. Smith, qui lui connaissait, et qui n'était autre que le locataire principal de la maison n. 519, 48me rue, où demeurait Jefferson Market, et donner caution pour lui. L'officier se chargea de l'affaire; mais la domestique qui lui ouvrit la porte, trompé par une connaissance de nom, ne comprit pas la commission, et descendit à la salle à manger pour dire à M. Garter, qui déjeunait alors, qu'un agent de police le demandait.

Garter, surpris et effrayé, parait-il, de cette apparition, monta à sa chambre, s'y enferma à double tour, s'étendit sur son lit, et se brûla la cervelle. Pourquoi cette terreur de la justice? c'est ce que l'on ignore. Dans une salle, qui était ouverte, on a trouvé environ \$2,000 en or; et, de plus, des lettres qui, dit-on, le compromettaient comme correspondant secret des agents du Sud, résident en Europe. Cette assertion, cependant, est démentie. On sait que Garter avait vendu récemment un brevet pour un procédé de peinture sur miroir, en imitation des vitraux colorés, et l'on pense que l'argent trouvé en sa possession était le produit de cette vente. Quoiqu'il en soit, il paraît hors de doute qu'un suicide a été déterminé par la crainte de la police. C'était un jeune homme, d'une éducation distinguée, d'excellentes manières, d'une tenue irréprochable, ne buvant ni ne fumant, et d'habitudes régulières. On ne sait rien, du reste, de ses antécédents, et les personnes même dans l'intimité desquelles il vivait, n'ont pu fournir aucun renseignement capable d'éclaircir le mystère de sa fin prématurée. — (Courrier des Etats-Unis.)

BULLETIN COMMERCIAL.

MARCHÉ DE NEW-YORK, 20 fév.
Fleur, reçu 3,700 barils; les ventes ont été de 4,000 barils à \$10.05 à \$10.25 pour la supérieure de l'Etat; l'exporte vaut \$10.70 à \$10.75; la blanche \$10.50 à \$10.85; la supérieure de l'ouest \$9.95 à \$10.25; la commune de l'ouest \$10.00 à \$10.75; la rouille long Ohio \$11.25.
Le four de Canada en hausse; les ventes ont été de 300 barils à \$10.65 à \$10.75 pour la commune et \$10.90 à \$12.00 pour la bonne jusqu'à l'extré.
Blé. — Réçu 100 minutes; les ventes ont été de 7,000 minutes, à \$2.25 et \$2.30 pour le rouge de l'Ouest de l'hiver et \$2.25 pour le amber Michigan.
Orges nominales.
Or, 30 1/2.

